

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **14 décembre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : /

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMET, Vanessa BONNEFOY, Michel COSNIER, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Louis PRAX, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Maryline MONTEILLET (représentée par Nathalie GARDES), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Nadine BRUEL (représentée par Dominique FABREGUES), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Frédéric GODBARGE (représenté par Louis ESTEVES), Christophe PESTRINAUX (représenté par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-François RODIER (représenté par Cécile GANE), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Luc TOURLAN (représenté par Gérard PRADAL), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2023\_193 : TRANSPORTS / TARIFICATION DE L'ACCÈS AUX BOX VÉLOS SÉCURISÉS DU PÔLE D'ÉCHANGE INTERMODAL (PEI) D'AURILLAC** **Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT**

Considérant que, faisant suite aux aménagements puis à la mise en service du Pôle d'Échange Intermodal (PEI) de la gare d'Aurillac, la CABA est propriétaire de deux box à vélos sécurisés, de 15 places chacun, équipés d'un accès télé-géré ;

Considérant que la CABA souhaite donner accès à ces box aux usagers de manière privilégiée en leur garantissant de toujours trouver une place sécurisée, en contrepartie d'un abonnement ;

Considérant que la CABA s'appuie sur le service stationnement de la Ville d'Aurillac pour la gestion de ces box à vélos sécurisés, dont les principes sont précisés dans la convention de mise à disposition de service entre la CABA et la Ville d'Aurillac pour la gestion des parkings du Pôle d'Échange Intermodal, laquelle fait l'objet d'une délibération spécifique présentée au Conseil Communautaire ce jour ;

Considérant que la Ville d'Aurillac a arrêté par décision n° DEC2023\_137 en date du 13 mars 2023, les principes de tarification du stationnement des bicyclettes dans la zone agglomérée, fixant ainsi le montant de l'abonnement à 1€/mois, payable au semestre ou à l'année auprès du service stationnement de la Ville d'Aurillac ;

Considérant que la CABA souhaite proposer une tarification harmonisée par rapport aux principes appliqués sur la Ville d'Aurillac, ses 2 box vélos sécurisés étant implantés sur le territoire de cette commune ;

Il est proposé de valider une tarification pour l'accès aux box vélos sécurisés appartenant à la CABA, sous forme d'abonnement uniquement, payable au semestre ou à l'année, sur la base d'un coût fixé à 1€/mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tarif du service public de stationnement vélos en box sécurisés au Pôle d'Échange Intermodal (PEI) de la gare d'Aurillac, à 1€/mois, sous la forme d'un abonnement au semestre ou à l'année.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.